

## Une offensive pro-euthanasie au Parlement

Par Gauthier Vaillant, avec Alice Le Dréau, le 18/2/2021 à 02h52

Quatre propositions de loi, issues de différents bords politiques, sont en attente d'examen au Parlement. L'une d'elles a été signée par 162 députés de la majorité, qui entendent mettre la pression sur l'exécutif pour rouvrir le débat sur la fin de vie.



Ne dites pas « *légaliser l'euthanasie* » mais « *garantir et renforcer les droits des personnes en fin de vie* », « *affirmer le libre choix de la fin de vie* » ou encore « *donner le droit à une fin de vie libre et choisie* »... Derrière ces termes pesés au trébuchet, les

partisans de l'euthanasie sont à l'offensive, ces dernières semaines, à l'Assemblée nationale.

? ENQUÊTE. Fin de vie, des dispositifs mieux connus

Fin janvier, à quelques jours d'intervalle, deux propositions de loi visant à autoriser l'aide active à mourir ont été déposées, l'une par la députée Les Républicains Marine Brenier, l'autre par le député LREM Jean-Louis Touraine. Une troisième, en attente d'examen depuis 2017, vient de refaire surface : son auteur, le député radical de gauche Olivier Falorni, a annoncé mardi 16 février qu'elle serait mise à l'ordre du jour de la prochaine niche parlementaire du groupe Libertés et Territoires, le 8 avril. On peut enfin ajouter un quatrième texte similaire déposé au Sénat fin novembre, par la sénatrice socialiste Marie-Pierre de La Gontrie.

Mal mourir ou... mal soigner ? Plaidoyer contre l'acharnement thérapeutique

S'il n'est pas neuf que l'euthanasie ait des partisans dans les deux assemblées, la concomitance de ces textes interpelle, de même que la diversité de leurs origines politiques. « *La crise sanitaire et les morts brutales causées par le Covid-19, avec des dégradations rapides et des derniers instants vécus seuls, ont rappelé le problème du "mal mourir" en France* », estime Jean-Louis Touraine, qui n'a pas attendu la pandémie pour militer en faveur du « droit à mourir dans la dignité ». Déjà auteur d'une proposition de loi en ce sens en 2017, il pense que la dimension transpartisane montre que « *la société est prête* ».

Chez LREM, une démonstration de force avant 2022

Cela ne signifie pas nécessairement que l'euthanasie pourrait être votée dans les prochains mois. « *Il ne faut pas trop se concentrer sur ces propositions de loi, elles n'ont pratiquement aucune chance d'aboutir* », tempère un cadre du Palais-Bourbon. C'est surtout vrai pour les textes des groupes d'opposition : impossible de réduire un tel débat au temps très limité des niches parlementaires.

? RELIRE. Une majorité pro-euthanasie se dessine dans les rangs LREM

La proposition de loi Touraine, en revanche, ne peut pas être balayée aussi simplement. En effet, ce texte a été cosigné par 162 députés de la majorité, dont 149 LREM. Ce qui signifie que la proposition est soutenue par la majorité du groupe, et plus uniquement par le noyau dur de 120 députés structurés de longue date autour de Jean-Louis Touraine. Et leur démonstration de force a clairement pour objectif de « mettre la pression sur l'exécutif », selon les mots d'une signataire.

Euthanasie et acharnement thérapeutique : le Vatican affine sa doctrine sur la fin de vie

Tous savent que l'encombrement de l'agenda législatif laisse peu de chance à l'ouverture d'un tel dossier sociétal avant la fin du quinquennat. « *C'est davantage pour marquer une position et prendre date* », confie un signataire. Pour 2022, bien sûr. « *Certains sujets sont les marqueurs d'un quinquennat ou d'une future campagne. L'euthanasie en fait partie* », explicite la députée macroniste Sonia Krimi, qui signe la proposition. « *Je fais partie de ceux qui pensent que nous ne sommes pas allés assez*

*Join*, poursuit l'élue de la Manche. *Quand on se dit progressistes, il faut aller au bout.* »

La position du président reste inconnue

Dans leur combat, ces députés ont le soutien officieux de Christophe Castaner. Le chef des députés LREM n'a pas cosigné le texte car « *il n'y a pas encore de consensus* » au sein du groupe, « *mais il le soutient à titre personnel* », indique son entourage.

Fin de vie : l'accompagnement au premier plan

Par ailleurs, l'idée fait aussi son chemin au sein du parti. Lors du dernier bureau exécutif de la République en Marche, en marge d'une discussion sur le projet de loi climat, le député Roland Lescure a suggéré l'idée d'une convention citoyenne sur la fin de vie. « *Il faut qu'on ait ce débat en France* », assume-t-il, laissant peu de place au doute quant à l'issue souhaitée. « *En Irlande, sur des sujets qui clivaient depuis longtemps la société (le mariage homosexuel et l'avortement, NDLR), les conventions citoyennes ont permis d'aboutir à des référendums quasi-plébiscitaires* », argumente l'élu des Français de l'étranger.

L'objectif est donc affiché. Est-il partagé par le président ? L'Élysée se refuse à tout commentaire. Avant son élection, le candidat Emmanuel Macron avait estimé, sur la chaîne C8, qu'« *une campagne présidentielle n'est pas faite pour purger ces débats* » et souhaité « *qu'on en débattenne dans un temps apaisé* ». Avant d'ajouter : « *Moi, je souhaite choisir ma fin de vie.* »

-----

Ce que dit la loi sur la fin de vie

Adoptée il y a cinq ans, en février 2016, la loi Claeys-Leonetti sur la fin de vie interdit « *l'obstination déraisonnable* » (qui a remplacé le terme « *d'acharnement thérapeutique* »). Elle renforce le droit des malades en réaffirmant l'existence de trois dispositifs :

- Les directives anticipées, qui permettent à un malade n'étant plus en état de s'exprimer de faire valoir ses souhaits en matière de fin de vie. Elles s'imposent aux médecins, sauf en cas d'urgence et si elles sont jugées « inappropriées ».
- La personne de confiance, qui se fait le relais des décisions du patient.
- La sédation profonde et continue jusqu'au décès peut être administrée lorsque le pronostic vital est engagé à court terme. Cette sédation permet de « dormir avant de mourir ».

Gauthier Vaillant, avec Alice Le Dréau